

Bruxelles, lundi 26 octobre 2009

Les parties intéressées discutent des réponses aux failles de sécurité au séminaire CEPD-ENISA (Bruxelles, 23 octobre 2009)

Le 23 Octobre, le Contrôleur européen des données (CEPD), en coopération avec l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) a tenu un séminaire intitulé "Faire face aux failles de sécurité". Le séminaire, qui était principalement destiné aux responsables du traitement de données personnelles et aux professionnels en matière de sécurité des données, a réuni plus de 80 participants.

Introduites par les discours d'ouverture du Contrôleur Peter Hustinx, de la Commissaire Viviane Reding, et du Directeur exécutif de l'ENISA Udo Helmbrecht, les discussions ont permis d'explorer les défis liés aux principales étapes du cycle de vie des failles de sécurité: la prévention, la gestion et la notification.

Les discussions ont fait ressortir la nécessité pour les responsables du traitement et les autres parties prenantes d'adopter une **gestion adéquate des risques** en vue de limiter les risques de telles failles. Il a été souligné que cela ne nécessiterait pas seulement des **solutions technologiques** mais aussi une amélioration des **mesures d'organisation**, notamment en accroissant la responsabilité des instances dirigeantes des entités concernées. Elles devraient également promouvoir le développement de **garanties appropriées** et favoriser une **répartition plus transparente des responsabilités**.

Bien que l'obligation de notifier les failles de sécurité sera bientôt introduite dans la directive "vie privée et communications électroniques" dans le cadre de la réforme du paquet télécom, les participants ont reconnu que la dépendance croissante de la société envers les technologies de l'information et de la communication signifie que le phénomène des failles de sécurité allait déjà au-delà du secteur des communications électroniques. En ce sens, la Commission a souligné que, en consultation étroite avec le CEPD et les autres parties prenantes, elle allait envisager d'aller plus loin que la révision de la directive vie privée afin d'élargir le débat aux exigences d'application générale en matière de notification des failles de sécurité et d'examiner les solutions législatives possibles.

Un bref compte-rendu du séminaire sera publié prochainement sur le site du CEPD. Le CEPD continuera de suivre de près l'évolution de la réglementation dans ce domaine et fournira des avis spécifiques et appropriés s'il l'estime opportun.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service de Presse à l'adresse suivante:
press@edps.europa.eu

CEPD - Le gardien européen de la protection des données personnelles
www.edps.europa.eu